

*Ecole  
Départementale de  
Musique de Lozère*

Guide des interventions  
en milieu scolaire



Depuis plus de 40 ans, les écoles maternelles et élémentaires du département accueillent des intervenants artistiques, en musique, danse et théâtre, afin de participer à la **construction d'un parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC) cohérent et qualitatif, accompagnant l'ensemble des enseignements dans une forme complémentaire d'apprentissage. Ainsi, l'ÉAC permet à chaque élève de développer sa sensibilité, sa créativité et son esprit critique.

Elle renforce l'esprit collectif et **favorise la réussite scolaire**. Dans tous les domaines artistiques et culturels, l'ÉAC repose sur trois piliers : une pratique artistique innovante, la rencontre avec les œuvres et les artistes et l'acquisition de connaissances (faire, ressentir, réfléchir).

## **Les intervenants**

**Musique** : Nadia BESSERON  
Frédéric PIALEPORT  
André VAN THIÉNEN

**Danse** : Muriel AUGÉ  
Laure PELAPRAT

**Théâtre** : Christophe CHAUMETTE

## Les modalités d'accueil d'interventions

Le professeur des écoles et l'intervenant ont **un regard et une compétence spécifiques et complémentaires**. L'un comme l'autre peuvent proposer une idée de départ, laquelle sera ensuite concertée et partagée dans **un esprit de co-construction du projet**. Un ou plusieurs échanges seront nécessaires avant la mise en place des interventions afin d'en définir notamment les **objectifs pédagogiques**. La fréquence des interventions ainsi que le volume horaire global par discipline devront prendre en compte une cohérence garantissant la pertinence pédagogique et artistique, en fonction des objectifs définis.

Il est nécessaire de **prévoir régulièrement des temps de concertation** entre le professeur des écoles et l'intervenant pour réguler voire réorienter le projet. Si les moments d'échanges informels en début ou en fin d'intervention, en présence des élèves, sont souvent utiles pour l'animation de la séance, ils ne peuvent remplacer une vraie concertation et évaluation du projet partenarial : des rendez-vous sur la pause méridienne ou après l'école sont souvent nécessaires. Il est important de prendre en compte le fait qu'une action d'EAC doit pouvoir s'inscrire dans le long terme. Il est donc nécessaire de veiller à une continuité et une régularité des interventions.

L'intervenant pourra prendre une part active dans la réalisation d'une prestation publique lorsque celle-ci fait partie de la démarche pédagogique. Toutefois, **un projet d'EAC n'est pas nécessairement ponctué par une restitution**.

Administrativement, outre la convention-cadre en vigueur entre la DSDEN et l'EDML, **une convention sera obligatoirement établie** en début d'année scolaire entre l'EDML et l'organisme financeur (collectivité, association de parents d'élèves) ou co-financeur stipulant la ou les disciplines, le nombre d'heures, ou encore les différents dispositifs (classe à PAC, projet NEFLE ...)



## Le calendrier

La mise en oeuvre des projets d'interventions nécessite **plusieurs phases** :

**Juin année n-1** : les écoles formulent auprès de l'EDML **une demande d'intervention**, établissent un pré projet et déterminent une enveloppe horaire nécessaire à sa réalisation. Un accompagnement ou une concertation préalable pourront être envisagées auprès des intervenants pour une co-rédaction

**Début septembre** : **répartition entre les différents intervenants**, selon la discipline, le contenu pédagogique et la sectorisation, des interventions dans les écoles. Finalisation des projets et établissement du planning d'intervention

**Mi-septembre** : transmission des projets à la DSDEN pour validation, et **début des interventions** selon les périodes déterminées

**A l'issue du projet, au plus tard juin année n** : **un bilan-évaluation des interventions est établi** entre l'intervenant, les enseignants et les éventuels autres acteurs du projet.

Le planning des intervenants s'établissant sur l'ensemble de l'année scolaire, il est indispensable que les **projets s'y déroulent sur la totalité des périodes**. La priorité sera donc donnée aux partenariats le plus tôt finalisés.

## Le rôle de chacun

### L'Éducation nationale

La DSDEN est chargée de **délivrer les agréments** de chacun des intervenants, et participe, après instruction par la CPDEM, à l'élaboration et la **validation des projets pour l'année scolaire** en vérifiant la cohérence avec le projet pédagogique de la classe, lui-même traduction des objectifs du projet d'école et des programmes nationaux. La CPDEM assure un rôle de formatrice auprès des enseignants, ainsi que le **lien entre l'Éducation nationale, l'EDML et les acteurs culturels**, en participant notamment aux réunions IMS du conservatoire.

### L'École Départementale de Musique de Lozère

Dans la mise en oeuvre de son projet d'établissement, lequel conformément au classement des établissements d'enseignement artistique intègre les interventions en milieu scolaire, l'EDML **met à disposition les intervenants afin d'assurer des missions d'EAC** privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire. Elle assure par ailleurs la coordination de ces interventions et la faisabilité des demandes des écoles. Le Syndicat mixte chargé de la gestion de l'EDML définit annuellement le **tarif horaire des interventions**.

### L'École

Elle met à disposition **une salle adaptée à l'intervention**, prête pour le début de celle-ci, équipée d'un matériel minimum à son bon déroulement (lecteur audio, tableau par exemple), et veille **au strict respect des horaires** de début et de fin de séance, notamment dans l'enchaînement des interventions.

L'établissement scolaire intègre les interventions dans le projet d'école et de classe et considère l'intervenant, pendant le temps de son intervention, comme **membre à part entière de l'équipe pédagogique**.

### L'Enseignant

Chaque enseignant garantit de façon permanente la **responsabilité pédagogique** de l'organisation des activités scolaires. Il est présent pendant toutes les séances afin **d'assurer la continuité pédagogique et de valoriser le projet** auprès des élèves, pouvant être amené à assumer plusieurs rôles selon les situations (observation et évaluation, accompagnement individuel, part active aux activités ou à l'animation de la séance).

Le cas échéant et hors des temps d'intervention, le professeur des écoles peut **prolonger le travail de la séance**.

### L'Intervenant

Il prend contact avec chacune des écoles accueillant ses interventions avant le début de celles-ci afin de **co-construire le projet** qui sera mis en oeuvre et d'en arrêter avec l'équipe enseignante les contenus et le calendrier. Artiste-intervenant, il **apporte des compétences complémentaires** sur le plan artistique et pédagogique et une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant, auquel **il ne se substitue pas**. Il met à disposition de la communauté éducative des **ressources artistiques et pédagogiques** contribuant à l'éducation des élèves pour qu'au cours du déroulement du projet, elles soient les garants de la cohérence et de la transversalité des apprentissages.

Lorsque la démarche pédagogique le prévoit, il favorise des **actions permettant la rencontre avec les artistes et les oeuvres** en lien avec les structures culturelles du territoire et la programmation professionnelle.



# Ecole Départementale de Musique de Lozère (EDML)

## Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

13, boulevard Britexte - 48000 Mende  
04 66 65 13 38  
edml48@wanadoo.fr  
www.edml48.fr

# Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Lozère (DSDEN)

3, rue de Chanteronne, CS 50010 - 48001 Mende Cedex  
04 66 49 51 00  
ce.dsden48@ac-montpellier.fr  
www.ac-montpellier.fr/ia48

L'organisation s'appuie sur les textes de références suivants :

- Convention-cadre DSDEN / EDML (2012)
- Charte pour l'Éducation artistique et culturelle (2016)
- Documents proposés par le Conseil national des centres des formations des musiciens intervenants (CNCFMI - 2021)
- Charte de l'intervenant extérieur de l'Éducation nationale (2024)



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère